

Digne-les-Bains, le 12 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'une cellule départementale de continuité du service public de l'Éducation nationale dans les Alpes-de-Haute-Provence

Dans un contexte de circulation très active du variant Omicron, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence comme au niveau national, les services de l'État se mobilisent pour garantir la continuité du dépistage et du service public en particulier celui de l'éducation.

Ce lundi 10 janvier 2022, la préfète des Alpes-de-Haute-Provence a réuni la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'agence régionale de santé afin de constituer une cellule tripartite chargée de veiller à :

- renforcer l'accompagnement des directeurs d'établissements qui sont en charge de la relation aux familles et de la sécurité de l'accueil des élèves ;
- assurer le suivi quotidien des absences des personnels de l'éducation nationale et des collectivités ;
- organiser le pilotage et l'adaptation des dispositifs de dépistage ; un point d'attention est porté au renforcement progressif de l'offre locale en autotests, notamment pour la bonne mise en œuvre du nouveau protocole scolaire de dépistage.

Cette cellule tripartite complète le dispositif opérationnel depuis septembre 2020 dans le cadre de la cellule départementale de suivi de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Cette dernière, composée notamment de médecins scolaires permet de répondre aux questions des acteurs de terrain en charge des élèves et de gérer rapidement les signalements de cas positifs, chez les élèves comme chez les personnels.

L'ensemble des maires du département ont été informés du nouveau protocole de tests au sein des établissements scolaires, tant primaires que secondaires.

A ce jour, aucune pénurie d'autotests n'affecte le département. Conformément aux instructions du Gouvernement, les stocks seront très attentivement et quotidiennement suivis par la cellule départementale.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex